



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat de Grenoble

**Collège des IA-IPR
Collège des IEN ET EG**

Réf N° 2020-2021
Affaire suivie par :
Les IA-IPR EPS
Tél secrétariat : 04 76 74 70 62
Mél secrétariat : ce.ipr-ien@ac-grenoble.fr

Grenoble, le 18 janvier 2021

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

Les IA-IPR EPS

aux

Enseignant(e)s d'Education Physique et Sportive
S/C des chefs d'établissement

Objet : Conditions d'enseignement de l'EPS et de l'AS au 18 janvier 2021 – protocole renforcé.

La crise sanitaire que nous traversons a pu mettre en évidence le rôle essentiel de l'enseignement de l'EPS, y compris au-delà du périmètre scolaire, dans l'équilibre de vie recherché pour les élèves. Avec les apprentissages associés aux programmes disciplinaires et la certification des compétences tournées vers une pratique réfléchie d'activités physiques et sportives, c'est aussi la gestion de sa vie physique de façon autonome qui a été rappelée de façon cruciale. Cette mission de l'EPS à l'École, que chaque enseignant(e) d'EPS porte au quotidien avec engagement et professionnalisme, est historique.

Les dernières évolutions quant à la circulation du virus ont conduit le gouvernement à renforcer les mesures de protection déjà en vigueur : la pratique sportive en intérieur est dorénavant suspendue, afin d'éviter autant que possible les risques de contamination accrue.

A compter du lundi 18 janvier, et jusqu'à nouvel ordre toutes les activités physiques et sportives en EPS et en AS (natation comprise), sont suspendues « en milieu clos », où la pratique n'est pas compatible avec le port du masque.

Localement, l'organisation de l'EPS et le fonctionnement de l'AS sont à envisager avec l'accord des chefs d'établissement :

- en fonction de la disponibilité des installations extérieures et des conditions climatiques pour la pratique des activités physiques ;
- selon les espaces intérieurs mis à votre disposition pour les activités didactiques et théoriques.

Seules les pratiques liées aux spécialités dispensées en 1ère et en Terminale (arts du cirque, danse), ainsi que les activités de motricité à l'école maternelle, demeurent autorisées en intérieur, dans le strict respect des gestes barrières, du port du masque et de la distanciation physique. Les élèves de terminale pourront donc être évalués dans ces enseignements de spécialité, y compris si l'évaluation devait s'appuyer sur le contrôle continu.

La situation particulière des vestiaires reste inchangée ; leur utilisation ne doit se faire que lorsque leur recours est inévitable.

Une communication vous sera adressée ultérieurement si des adaptations venaient à être décidées quant aux évaluations certificatives.

Les professeurs ayant une visite d'inspection déjà programmée (rendez-vous de carrière, visite conseil, validation d'agrégation ou de stagiaire) seront contactés par leur IA-IPR référent.

Nous sommes conscients de l'impact de ces évolutions du protocole sanitaire sur vos activités professionnelles.

Nous vous encourageons à poursuivre la recherche de solutions permettant de continuer à proposer un enseignement de l'éducation physique qui répondent aux besoins des élèves.

Les IA-IPR d'EPS sont à votre écoute pour échanger avec vous à propos de situations particulières.

Les recommandations ministérielles dédiées sont accessibles à partir du lien suivant :

<https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/application-des-decisions-sanitaires-pour-le-sport-a-partir-du-12-janvier>

La fiche « repères pour l'organisation de l'EPS » dans le cadre du protocole renforcé mise à jour est à télécharger à partir du lien suivant :

<https://www.education.gouv.fr/protocole-sanitaire-des-ecoles-et-etablissements-scolaires-annee-scolaire-2020-2021-305630>

Le rôle et la place de l'Education Physique et Sportive dans l'Ecole de la République sont absolument déterminants. La crise sans précédent que nous traversons amplifie notre rôle et celui de la discipline vis-à-vis des élèves. De nouvelles adaptations sont nécessaires, et nous vous renouvelons toute notre confiance pour les construire et les mettre en œuvre, comme vous avez su le faire depuis le début de cette crise.

Nous tenons le plus chaleureusement à vous remercier pour votre engagement au service des élèves et sommes à vos côtés pour vous y aider.

L'équipe des IA-IPR EPS de l'Académie de Grenoble